

1950 World Census of Agriculture and to stress the importance of making adequate provisions for the preparatory work in order that such a census may be taken in as many countries as possible.

115 (VI). Report of the second session of the Population Commission

*Resolution of 1 March 1948
(document E/742)*

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the second session of the Population Commission and of the fact that the report is devoted chiefly to the implementation of previous decisions of the Council regarding work in the population field, and

Recommends that the Commission continue its work for the time being according to its original terms of reference contained in resolution 3 (III) of the Council and reconsider proposed modifications of its terms of reference in the light of the views expressed in the Social Committee, and

With respect to the Commission's recommendation concerning its rules of procedure,

Advises the Commission that the Council finds it inexpedient at this time to reconsider the rules of procedure of the functional commissions.

116 (VI). Report of the second session of the Commission on Human Rights

*Resolutions of 1 and 2 March 1948¹
(document E/749)*

A

COMMUNICATIONS

The Economic and Social Council,

Having reconsidered the procedure for communications relating to human rights laid down in resolution 75 (V), as regards points (b) and (e),

Decides to amend the procedure provided for in point (b) of the above resolution by adding to the text of point (b) the following words: "except in those cases where the authors state that they have already divulged or intend to divulge their names or that they have no objection to their names being divulged"; and in point (e) by adding the following words: "except as provided for in paragraph (b) above"; and

Resolves to give the members of the Sub-Commission on the Prevention of Discrimination

agricole mondial prévu en 1950 et à souligner l'importance qu'il y aurait à prendre les dispositions utiles pour l'organisation des travaux préliminaires, de manière que ce recensement puisse s'effectuer dans un aussi grand nombre de pays que possible.

115 (VI). Rapport de la deuxième session de la Commission de la population

*Résolution du 1er mars 1948
(document E/742)*

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission de la population sur sa deuxième session et du fait que ce rapport est principalement consacré à l'application de décisions prises antérieurement par le Conseil touchant le travail à accomplir dans le domaine démographique; et

Recommande à la Commission de continuer pour le moment ses travaux selon son mandat initial, qui figure dans la résolution 3(III) du Conseil, et de remettre en question, à la lumière des opinions exprimées au Comité social, les modifications qu'elle proposait d'apporter à son mandat; et

Pour ce qui est des recommandations que la Commission a faites touchant son règlement intérieur,

Avertit la Commission que le Conseil ne juge pas à propos de remettre actuellement en question le règlement intérieur des commissions techniques.

116 (VI). Rapport de la deuxième session de la Commission des droits de l'homme

*Résolutions du 1er et du 2 mars 1948¹
(document E/749)*

A

COMMUNICATIONS

Le Conseil économique et social,

AYANT réexaminé la procédure suivie pour les communications relatives aux droits de l'homme énoncés dans la résolution 75(V), en ce qui concerne les points b) et e),

Décide de modifier la procédure prévue au point b) de la résolution ci-dessus en ajoutant au texte du point b) les mots suivants: "sauf dans les cas où les auteurs déclarent qu'ils ont déjà divulgué ou qu'ils ont l'intention de divulguer leurs noms ou qu'ils ne s'opposent pas à la divulgation de leurs noms"; et au point e), en ajoutant les mots suivants: "sauf dans les cas prévus au paragraphe b) ci-dessus";

Décide d'accorder aux membres de la Sous-Commission pour la lutte contre les mesures dis-

¹ A further resolution, relating to the Conference on Freedom of Information, which arose out of the report of the second session of the Commission on Human Rights, appears under resolution 118 (VI) B; see page 20.

¹ Une autre résolution relative à la Conférence pour la liberté de l'information, et qui résulte du rapport de la deuxième session de la Commission des droits de l'homme, figure sous le No 118 (VI), page 20.